



EB-2015-0234

AVIS DE REQUÊTE ET D'AUDIENCE ÉCRITE DE

Magnolia Generation Inc. en vue d'obtenir un permis de détaillant d'électricité (grands consommateurs uniquement)

La requête

Magnolia Generation Inc. a déposé une requête complète datée du 9 novembre 2015 auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO ») en vertu de l'article 60 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* (la « Loi ») en vue d'obtenir un permis de détaillant d'électricité pour les grands consommateurs uniquement. La délivrance de ce permis permettrait au requérant de vendre de l'électricité au détail aux grands consommateurs en Ontario.

Un employé de la CEO à qui a été délégué ce pouvoir conformément à l'article 6 de la Loi statuera sur cette demande. La CEO n'a pas l'intention de présenter une attribution de frais en statuant sur cette demande.

Comment consulter la requête

Pour consulter un exemplaire de la requête, rendez-vous sur la page Consommateurs du site Web de la Commission et entrez le numéro de dossier EB-2015-0234 dans la case « Trouver une requête ». Une copie peut également être consultée aux bureaux de la CEO et de Magnolia Generation Inc., aux adresses indiquées ci-dessous.

Audiences écrites ou orales

Il existe deux types d'audience à la CEO : orale et écrite. La CEO compte traiter cette demande lors d'une audience écrite. Si vous croyez qu'une audience orale doit avoir

lieu, vous pouvez écrire à la CEO pour expliquer pourquoi. Vous devez présenter vos observations à la CEO et à Magnolia Generation Inc. d'ici le **7 décembre 2015**.

Comment participer

Si vous souhaitez participer à l'audience écrite, vous pouvez présenter une demande écrite indiquant votre position sur ce dossier. Votre demande doit être reçue par la CEO et envoyée en copie à Magnolia Generation Inc. avant le **10 décembre 2015**.

Si le demandeur souhaite répondre aux opinions reçues, ses réponses doivent être déposées auprès de la CEO et envoyées en copie, avant le **17 décembre 2015**, à toute partie qui en a fait la présentation.

Toutes les observations écrites envoyées à la CEO seront versées au dossier public, ce qui signifie que les observations écrites seront disponibles pour consultation aux bureaux de la CEO et seront publiées sur le site Web de la CEO. Si les observations écrites sont présentées par un simple citoyen, avant de verser les observations écrites au dossier public, la CEO supprimera toutes les coordonnées personnelles (c.-à-d. non commerciales) des observations écrites (soit l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse courriel de cette personne). Toutefois, le nom de la personne et le contenu de ses observations feront partie du dossier public.

Comment déposer des documents auprès de la CEO

Toutes les observations écrites déposées auprès de la CEO doivent indiquer le numéro de dossier **EB-2015-0234** et indiquer clairement le nom de l'expéditeur, son adresse postale, son numéro de téléphone et son adresse courriel. Vous devez faire parvenir deux copies papier de vos observations écrites et, si possible, une copie électronique en format Word et en format PDF consultable à la CEO, et une copie au requérant. Toutes les observations écrites doivent être adressées à l'attention de la secrétaire de la Commission, à l'adresse ci-dessous, et doivent être reçues au plus tard à 16 h 45 le jour exigé.

De plus amples renseignements?

Pour de plus amples renseignements sur la façon de participer, veuillez cliquer sur l'onglet « Participer » dans le menu « La CEO et vous » sur la page des

consommateurs du site Web de la CEO, à www.ontarioenergyboard.ca. Si vous n'avez pas accès à Internet, veuillez appeler le 1 877 632-2727 (sans frais) pour obtenir des renseignements sur la procédure et les modalités de participation.

IMPORTANT

SI VOUS NE DÉPOSEZ PAS D'OBJECTION À UNE AUDIENCE ÉCRITE OU NE PARTICIPEZ PAS À L'AUDIENCE EN DÉPOSANT VOS OBSERVATIONS SELON LES TERMES DU PRÉSENT AVIS, LA CEO PEUT PROCÉDER À L'AUDIENCE SANS VOTRE PARTICIPATION ET VOUS NE RECEVREZ PAS D'AUTRES AVIS CONCERNANT CETTE PROCÉDURE.

Adresses

Commission de l'énergie de l'Ontario :

Commission de l'énergie de l'Ontario
C.P. 2319
2300, rue Yonge, 27^e étage
Toronto (Ontario) M4P 1E4
À l'attention de la secrétaire de la Commission
Dépôts :
www.pes.ontarioenergyboard.ca/eservice/

Courriel : boardsec@ontarioenergyboard.ca
Téléphone : 1 888 632-6273 (sans frais)
Télécopieur : 416 440-7656

Requérant :

Magnolia Generation Inc.
266, South Kingsway
Toronto (Ontario) M6S 3T9
À l'attention de : Stephen Condie

Courriel : scondie@magnoliaenergy.ca
Téléphone : 416 315-9851

FAIT à Toronto, le 19 novembre 2015

COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Original signé par

Kirsten Walli
Secrétaire de la Commission